XIXe ANNEE — N° 6 436 — JEUDI 18 JUIN 1908

LA CROIX

5 CENTIMES — 84, Grande-Rue, 84, — DE ROUBAIX-TOURCOING — 85, Rue des Ursulines — 5 CENTIMES

Bureaux — LILLE, 15, RUE D'ANGLETERRE, 15, LILLE. — TÉLÉPHONE : 672 — (POUR PARIS : 5, rue Bayard, 5)

ADVENIAT REGNUM TUUM

Dieu protège la France !

La Journée

Le Sénat a décidé, hier, malgré l'opposition de M. Barthou, de suspendre jusqu'à jeudi la discussion du rachat, pour laisser à la Commission des chemins de fer le temps d'examiner les propositions de l'Orléans.

*

La Chambre ne siège pas aujourd'hui.

*

MM. Pichon et Poincaré ont prononcé d'importants discours au banquet de l'Alliance républicaine démocratique.

*

Le tribunal de Maurlac a prononcé en faveur d'un curé en révolte contre son évêque un jugement aussi étrange dans le fond que dans la forme.

*

L'antiquaire parisien Triceu, impliqué dans les cambriolages d'églises, a été arrêté.

*

Hier soir, un cyclone a ravagé 16 communes des environs de Paris dans la banlieue Est.

Il y a un mort et de nombreux blessés.

*

ETRANGER. — Toutes les nouvelles venant d'Orient s'accordent pour affirmer l'aggravation de la situation en Perse.

— La convention républicaine s'est réunie hier à Chicago en vue de l'élection présidentielle aux Etats-Unis.

— M. Cruppi a offert un banquet à Saragosse à l'occasion de l'exposition franco-espagnole et y a prononcé un discours.

— Les élections au Landtag de Prusse font gagner 3 sièges aux conservateurs et 2 au centre.

LA FÊTE-DIEU

Demain, l'Eglise fête le mystère central de sa foi : le Saint Sacrement. Demain — ou dimanche — en cette solennité que nos ancêtres croyants ont baptisée d'un nom si expressif : « Fête-Dieu », — les foules chrétiennes se presseront, par toute la France, pour offrir au Dieu si aimant et si peu aimé, un hommage tendrement réparateur.

Là où toute liberté n'est pas morte, Jésus-Christ, porté par ses prêtres et escorté par de longues files chantantes, visitera et bénira son peuple, et, divin Soleil, « luira sur les bons et sur les méchants ».

C'est l'heure d'écouter le Pape Pie X invitant tous les chrétiens, et plus spécialement les enfants, les préférés de Jésus, à s'approcher fréquemment, tous les jours, à la Table eucharistique, en facilitant son accès à tous, multipliant faveurs et privilèges pour les Ligues eucharistiques, prescrivant enfin dans toute la catholicité un triduum annuel de prédication et de prières solennelles en l'honneur du Saint Sacrement.

A cette voix pressante, nos évêques ont fait écho. Depuis un mois leurs lettres pastorales retentissent dans des chaires innombrables, prêchant la bonne nouvelle de l'amour eucharistique.

Comment la France répondra-t-elle au Pape et aux évêques ? En renouant avec le Christ « ami des Francs » le pacte de foi et d'amour. Mais où chercher le Christ « ami » sinon dans l'Eucharistie ? C'est l'Eucharistie qui refera l'union des catholiques dans la vérité par la charité.

Abonnements de vacances

« CROIX » QUOTIDIENNE

(édition à 6 pages)

Pour la France et l'Algérie : 1 franc par mois, plus 0 fr. 50 de frais de bandes, soit :

1 fr. 50 pour 1 mois
2 fr. 50 pour 2 mois
3 fr. 50 pour 3 mois

Ce prix de faveur est réservé aux abonnés servis habituellement par nos Comités et n'est accordé que sur la demande du directeur du Comité.

MM. les séminaristes peuvent recevoir la *Croix* à ce tarif pendant leurs vacances.

« MOIS LITTÉRAIRE ET PITTORESQUE »

Pour les 3 mois de juillet, août et septembre :
2 francs pour la France.
3 francs pour l'Union postale.

« NOEL »

illustré, hebdomadaire, 32 pages in-8°

Pour les 2 mois d'août et septembre :
En France et en Algérie, 1 fr. 50.

« COSMOS »

scientifique, illustré, hebdomadaire, 32 pages, grand in-8°

Pour les 2 mois d'août et septembre :
En France et en Algérie, 2 francs.

POUR QU'IL RÈGNE!

Comme le rappelait notre ami « Franc » dans son éloquent article de lundi, la *Croix* a été plantée, par ses grands fondateurs, en pleine terre surnaturelle.

Et pendant ces vingt-cinq ans d'une vie traversée par tant d'orages, elle a plongé ses racines toujours plus avant dans ce terrain fécond.

En tête de ses colonnes, elle a arboré audacieusement le Crucifix. C'était providentiel.

Des temps allaient venir où l'image du Christ serait partout arrachée et profanée. On l'a décrochée du mur de nos écoles, on l'a chassée du prétoire, des asiles de la souffrance et de ceux de l'enfance. Des apaches l'ont renversée aux carrefours de nos routes, des apaches législateurs ont fait une loi qui interdit d'en planter de nouvelles dans les lieux publics, enfin des pédagogues forcenés sont allés jusqu'à l'arracher brutalement de la poitrine de jeunes enfants où elle symbolisait et défendait l'innocence.

Or, il se trouve que la *Croix* riposte victorieusement à cette guerre d'iconoclastes.

Ah ! le Christ vous fait peur, Messieurs du Sanhédrin et pontifes du Temple... ? Ah ! vous ne voulez plus le rencontrer sur votre chemin ? Ah ! vous prétendez expulser du *forum*, de la voie publique, du foyer, du cœur du peuple, ce « signe de contradiction » ?

Eh bien ! voici des Crucifix ! En voici par centaines, par milliers, par millions ! En voici dans les gares, aux kiosques, aux vitrines ; en voici dans les cercles, dans les cafés, dans les ateliers, dans les trains, dans les voitures publiques.

Voici le Crucifix qui entre chaque jour, comme un ami, dans des centaines de mille foyers, qui grimpe aux mansardes, qui va partout, aux champs et à la ville.

— Mais on le profane, on l'insulte, on l'outrage ?

— Eh ! qu'importent les profanations purement matérielles et inconscientes ! Jésus sur terre ne se froissait pas du contact des foules, ni de la pluie, ni de la neige, ni du vent, ni des intempéries qui le trempaient, le secouaient, le ballottaient.

Quant aux outrages que des pervers ont l'occasion de prodiguer à cette image, grâce à son immense diffusion, combien ils sont réparés, compensés, et infiniment dépassés par les pensées de foi, par les actes d'amour qu'elle provoque ; par le baiser qu'y déposent chaque matin tant de lecteurs pieux ; par les souvenirs salutaires que sa vue remue en tant de cœurs ; par les victoires qu'elle fait remporter sur le respect humain, et par les actes mêmes de délicatesse qu'elle suggère à ceux qui ont le souci de la soustraire aux emplois profanes.

Mais par-dessus tout, il y a cette affirmation perpétuelle du surnaturel que les fondateurs de la *Croix* ont voulu jeter à la face d'une société paganisante.

Il y a l'affirmation des droits de Dieu et de sa royauté sur un monde qui ne cesse de hurler le « *Nolumus hunc regnare super nos* ».

« Il faut qu'Il règne », disent la *Croix* et son Crucifix. Et c'est pourquoi la *Croix* a été fondée en la fête du Sacré Cœur, de ce Cœur qui est le signe, qui est le sceptre de la royauté divine, puisque cette royauté veut s'exercer par l'amour dont l'organe et le symbole sont le Cœur.

Voilà pourquoi ce journal se fait en toute occasion le héraut du Sacré Cœur.

Voilà pourquoi chaque premier vendredi du mois, son Crucifix se drape dans les plis du drapeau du Sacré Cœur, tandis qu'en ses colonnes elle rappelle les inestimables promesses contenues dans la charte constitutionnelle octroyée à son peuple par le Sacré Cœur au jour où il a révélé sa royauté.

— Mysticisme exagéré, murmurent les gens de peu de foi.

Non ! Logique seulement, pure et simple logique. Croyez-vous en Dieu ? Croyez-vous en Jésus-Christ son Fils incarné ? Croyez-vous en l'amour qui l'a fait venir sur terre ?

Si non, allez au catéchisme.

Si oui, vous devez admettre que Jésus est le Sauveur, qu'il n'y a de salut en nul autre que lui ; qu'il est infiniment bon, que son Cœur est le plus grand, le plus noble, le plus royalement aimant de tous les cœurs.

Vous devez admettre que ce n'est ni avec des lois purement humaines ni avec des institutions et des œuvres naturelles que vous sauverez une société baptisée, mais qui oublie, renie ou blasphème son baptême.

Vous ne la sauverez que par le Sauveur, par l'avènement de son règne, par la pénétration de son esprit et de ses lois dans l'esprit et la loi des hommes ; en un mot, par sa domination, par son règne et particulièrement par le règne de son amour, de son Cœur.

Les papes l'ont dit :

L'Eglise et la société, affirmait Pie IX, n'ont d'espoir que dans le Cœur de Jésus.

Voici qu'aujourd'hui, écrivait Léon XIII, est offert à nos regards un autre signe de salut, signe tout divin et de suprême espérance ; c'est le Sacré Cœur de Jésus. En lui il faut placer toute notre confiance ; de lui il faut solliciter et attendre le salut des hommes.

Et Pie X disait récemment :

Je vous prie de vous unir à moi dans cette conviction que bientôt Dieu opérera des prodiges; notre confiance que la France ne cesse pas d'être la fille aînée de l'Eglise en sera affermie. Nous aurons la joie de le constater, non seulement par des paroles, mais par des actes. Nous ne désirons rien plus que de voir les hommes entourer du plus tendre amour le Cœur si aimant de Jésus, dont le culte a pris naissance dans la très noble nation française.

Voilà ce que dit la logique et ce que disent les papes.

En mars dernier, l'évêque de Moulins écrivait une magistrale lettre sur la royauté du Sacré Cœur.

Et le 17 novembre dernier, devant un auditoire de 7 000 hommes bondant l'immense hippodrome de Lille, Mgr Delamaire, aux côtés de l'amiral de Cuverville, l'apôtre du règne du Sacré Cœur, faisait acclamer ce vœu plein de la même doctrine et qui est tout un programme :

Que désormais, si le Saint-Père le veut bien, la fête du Sacré Cœur de Jésus, avec drapeaux, fanfares, fêtes publiques, chômages d'usine, soit célébrée en semaine, le vendredi. Le vendredi est le jour où le Sacré Cœur a parlé à la petite Marguerite qui porte le même nom que sainte Marguerite qui a parlé à Jeanne d'Arc. Priez secrètement pour que cela soit. Nous, évêques, nous prierons officiellement.

Et cela sera, un jour ou l'autre, parce que c'est logique, parce que c'est juste et digne ; et les chrétiens complets, fervents, prendront les devants dès la fête prochaine : ils feront entrer ce vœu dans leur conduite pour qu'il entre petit à petit dans les mœurs jusqu'au jour où le Chef de l'Eglise le sanctionnera, et où l'on verra, selon une éloquente parole de l'évêque de Grenoble, le peuple politiquement roi en France, s'en allant demander à l'Eglise, la grande méconnue, à la sainte Eglise, sa mère, l'investiture de sa royauté catholique ».

Ce jour-là, le peuple de France sera vraiment roi, parce qu'il le sera « de par Dieu », comme le dauphin Charles, sacré en la cathédrale de Reims, à l'ombre de l'étendard de Jeanne d'Arc.

CYR.

Gazette

Eloquence !

M. Chérioux, président du Conseil municipal de Paris, élu par le coup de force que l'on sait, a fait un discours... Il a dit — entre autres choses :

Quant au vieux radical-socialiste que « j'ai toujours été », sans se départir de cette impartialité dont il se fait un rigoureux devoir, il ne faillira ni à ses convictions, ni à ses mandants, et, dans l'exercice des attributions dont le Conseil municipal lui a confié le fardeau temporaire, *il fera tous ses efforts pour que le vaisseau de la Ville de Paris, toujours orienté à gauche, vogue à pleines rames vers une ère de prospérité pour la cité, de fécondité pour le travail*, etc., etc.

M. Chérioux est éloquent !

La semaine des enfants à l'exposition de Londres

On fait, dès à présent, de grands préparatifs en vue de la « semaine des enfants », organisée à l'exposition franco-britannique pour la première semaine d'août.

Plusieurs milliers d'élèves des écoles de France et d'Angleterre participeront à ces fêtes. On y établit déjà des jardins et des emplacements pour les jeux.

On annonce aussi que des tableaux vivants seront donnés, et joués en costume. Dans ces tableaux, des enfants français et anglais représenteraient les principales scènes de l'histoire de leur pays. Le clou final serait un groupe des enfants des deux nations symbolisant l'idée de l'entente cordiale.

Une ville entière saisie par un officier de justice

On télégraphie d'Hamilton (Ontario) :

La ville de Dundas, dons la population est de 4 000 âmes, a été saisie, hier matin, par un seul homme, nommé Robert Stewart, officier du shérif. Sa poche était bondée de toutes sortes de documents légaux formidables.

Il se rendit chez le maire Moss et lui exhiba ses papiers en lui disant que dorénavant on pouvait considérer la ville comme saisie. Il le fit également savoir au secrétaire de la mairie et fit placarder sur la façade de l'Hôtel de Ville des avis informant tous les habitants de la saisie de leur ville et menaçant de terribles représailles quiconque déchirerait ces placards. L'officier du shérif se rendit ensuite chez le chef de police. La police de la ville ne comprend qu'un chef et un agent. Les deux hommes furent laissés en liberté, mais tous les documents et tout l'ameublement de l'Hôtel de Ville furent saisis. Par crainte d'incendie, il fut permis au chef de conserver les clés du poste des pompiers et de nourrir d'avoine municipale, qui aurait dû être également saisie, les chevaux employés pour le service des pompes.

La cause de tout ce désarroi est que Mme Sutton a gagné un procès contre la ville, à propos de la mort de son mari. Le tribunal lui a accordé $ 3,250 d'indemnité, car le mari de Mme Sutton avait été électrocuté par un fil traînant sur le trottoir.

Les employés de la ville ne prêtèrent aucune attention à ce jugement et rejetèrent la faute de l'accident sur la Compagnie d'électricité.

D'où la saisie. Les autorités de la ville vont se réunir pour aviser aux moyens de se tirer d'embarras.

Oh ! Monsieur l'huissier ! pour saisir toute une ville, que vous avez donc les bras longs et les mains larges !

Grave atteinte aux droits des catholiques

UN JUGEMENT DU TRIBUNAL DE MAURIAC

Mgr l'évêque de Saint-Flour a suspendu M. l'abbé Esdoluc de ses fonctions de curé d'Apchon (Cantal). M. l'abbé Journiac a été nommé à sa place.

M. Esdoluc s'est révolté contre la décision de son chef légitime et a refusé à son légitime successeur la prise de possession.

Sur référé de M. Journiac le tribunal de Mauriac a prononcé le plus extraordinaire jugement qui se puisse imaginer :

Attendu, y est-il dit, que la seule qualité de prêtre ne donne pas à l'abbé Journiac le droit de prétendre à la remise immédiate des clés d'une église ; qu'il doit, en outre, établir qu'il a été régulièrement désigné pour célébrer dans l'édifice revendiqué ;

Que l'abbé Journiac ne produit point d'acte de nomination, mais seulement une lettre du 26 mars 1908, signée Paul, évêque de Saint-Flour ;

Comme si ce n'était pas précisément une lettre de l'évêque diocésain qui donne aux curés le droit de prendre possession d'une paroisse.

Attendu, est-il ajouté, qu'il n'est jamais commandé, par aucun principe, à un subordonné, de faire abandon de ses intérêts privés au profit de son chef, alors surtout que ces intérêts sont réglés entre eux par décision définitive d'un tribunal sans appel ; qu'en résistant à l'ordre comminatoire de son évêque, l'abbé Esdoluc a usé d'un droit qui ne saurait lui faire perdre une fonction acquise, dignement remplie, contre l'exercice de laquelle aucun grief n'est soulevé ;

Attendu qu'il est plaidé que l'interdit ne peut avoir la portée que l'abbé Journiac veut lui donner ;

Qu'il a été jugé par la Cour de cassation, sous le Concordat, qu'un prêtre, même interdit, ne perd pas sa qualité de prêtre.

Cette théorie est le renversement même de la hiérarchie ecclésiastique, en vertu de laquelle un prêtre à qui l'évêque retire officiellement ses pouvoirs n'en a plus : il demeure « prêtre », il est vrai, mais il n'est plus « curé » et ne peut plus confesser ni administrer une paroisse.

—o—

Ce jugement prend à l'heure présente des proportions considérables. L'évêque est chef spirituel du diocèse, c'est lui qui confère les pouvoirs.

Lorsqu'il suspend un curé, celui-ci cesse d'être curé et doit faire place au successeur nommé par l'évêque. Il a du reste le droit d'appel en cour de Rome et Rome juge souverainement.

Plusieurs tribunaux français, Montmédy, Clamecy, Riom, Bastia, etc., ont déjà reconnu le principe de cette jurisprudence nécessaire.

Les tribunaux civils ne peuvent, du reste, s'ériger en juges de la décision épiscopale; ils ne peuvent que l'enregistrer.

Sinon, c'est la persécution ouverte contre les principes fondamentaux de l'Eglise catholique.

On ne saurait se dissimuler la gravité du jugement de Mauriac. Nous avons la conviction qu'il sera cassé par la Cour.

En attendant, les catholiques d'Apchon ont leur devoir tout tracé, ils ne doivent reconnaître que le curé envoyé par Mgr Lecœur.

A Saint-Hilaire-la-Croix, dans la même région, le schisme a misérablement échoué. Il ne faut pas qu'il renaisse à Apchon.

F.

ROME

Notre correspondant particulier nous téléphone :

Audiences

Parmi les audiences d'hier, signalons celle de Mgr Kelly, évêque coadjuteur du cardinal Moran, archevêque de Sydney. Le Pape a reçu aussi le supérieur, les directeurs et les élèves du séminaire pontifical d'Anagni, qui lui ont offert leurs vœux à l'occasion du jubilé.

A la Congrégation des Rites

Hier matin, a eu lieu au Vatican la Congrégation préparatoire des Rites pour la béatification de Théophane Vénard, de Mgr Etienne Cuénot et de leurs compagnons martyrs en Chine, Cochinchine et Tonkin, entre les années 1842 et 1862. Sur la proposition du cardinal Ferrata, ponent de la cause, les consulteurs ont examiné en présence des cardinaux s'il y a lieu de se prononcer sur le bien de la cause de ces martyrs et les signes qui l'ont accompagné.

Campagne immonde de l' « Asino »

Le journal pornographique *Asino* poursuit sans être dérangé sa campagne de caricatures immondes contre le Souverain Pontife. Cette semaine, ce journal affichait sur les murs de Rome une caricature représentant le Pape déguisé en chanteuse de café-concert.

Aujourd'hui, à la Chambre, le député Santini a demandé au gouvernement s'il allait laisser continuer ces odieuses violations de la loi des garanties.

Le secrétaire d'Etat pour la justice a répondu que l'affaire regardait le ministère public, qui avait déjà à treize reprises différentes, cette année, incriminé l'*Asino*, mais que les tribunaux l'ont chaque fois absous.

Le député Santini dit alors qu'il regrettait ces indulgences de la magistrature italienne, alors que, en Amérique, les vendeurs de l'*Asino* sont condamnés pour outrages aux bonnes mœurs. « Il y a des procédés de presse, ajoute-t-il, qui déshonorent un pays et que le gouvernement ne devrait pas permettre. »

Les députés socialistes poussent des hurlements, se solidarisent avec le pornographique *Asino*. L'un d'eux rappelle ce qu'il appelle les scandales des couvents.

« Les scandales des couvents, réplique M. Santini, c'est vous qui les fabriquez. »

LE GOUVERNEMENT CATHOLIQUE

EN BELGIQUE

Il y a eu vingt-quatre ans, le mardi 16 juin, que le gouvernement catholique occupe le pouvoir en Belgique. On célébrera l'an prochain, avec éclat, le jubilé du quart de siècle.

La prise de possession des biens fabriciens

La *Gazette de France* annonce que plusieurs curés de Paris ont reçu du séquestre une lettre où il est dit que par suite d'un accord intervenu entre M. le préfet de la Seine et M. le directeur des Domaines, et sur l'invitation de M. le procureur général près la Cour des comptes, il leur sera reconnaissant de vouloir bien indiquer le jour et l'heure où il pourra prendre possession sur place des biens placés sous séquestre : valeurs, pièces et documents appartenant aux anciennes Fabriques.

Nos lecteurs se souviennent que les Conseils de Fabrique ayant été dissous par la loi de 1905, les opérations furent arrêtées à la date du 12 décembre 1906, et le trésorier établit son compte, qui fut soumis à la Cour des comptes.

L'encaisse métallique, les titres de rente, et les titres de propriété furent déposés dans l'armoire à trois clés.

Les trésoriers, invités à apporter au séquestre les biens fabriciens refusèrent et envoyèrent une note généralement ainsi conçue :

Le président du bureau des marguilliers soussigné certifie que le 12 décembre 1906, après la clôture des opérations de la Fabrique de l'église.... le numéraire restant en caisse, ainsi que les titres et valeurs appartenant à la dite Fabrique, ont été (conformément aux instructions de S. Em. le cardinal-archevêque de Paris) déposés et enfermés dans l'armoire à trois clés. Ils y sont demeurés à la disposition du receveur des domaines chargé du séquestre, en attendant que cet agent vienne en prendre possession.

Le président du bureau.

C'était aux séquestres qu'il appartenait de venir « prendre possession ». Ils s'y refusent ; le fait leur paraît odieux. Mais il serait plus odieux encore de la part des trésoriers et des curés de « livrer » eux-mêmes les biens que le gouvernement français s'est attribués illégitimement.

L'affaire en est là. Le gouvernement veut « voler » mais il ne veut pas « paraître voler ».

Il sera bien cependant contraint d'y venir, l'Eglise et ses représentants ne pouvant être que passifs en une telle confiscation.

C'est, en réalité, toute une série de difficultés qui commence.

Un vice-président du tribunal de la Seine déféré au Conseil supérieur de la magistrature

Nous avons annoncé le dépôt, par M. Joseph Menard, avocat de M. le comte Guy de La Rochefoucauld, d'une plainte contre M. François Poncet, vice-président du tribunal civil de la Seine, président de la 7e Chambre.

Lors de la dernière période électorale municipale, M. Poncet fut candidat dans le Calvados, à Cabourg.

Au cours de la campagne, ses adversaires allaient, répétant que M. Poncet, comme président d'une Chambre correctionnelle du tribunal de la Seine, avait impitoyablement condamné des ouvriers grévistes. Mis au courant de ces propos, M. Poncet écrivit à un de ses amis que s'il avait condamné, en effet, des grévistes, il avait aussi, lors des manifestations auxquelles donnèrent lieu les inventaires, condamné, par application du principe d'égalité devant la loi et pour un délit de voies de faits similaires, M. Guy de La Rochefoucauld, arrêté à l'église Saint-François-Xavier.

Cette lettre fut utilisée par les amis de M. Poncet comme affiche de la dernière heure.

La chancellerie a estimé que l'envoi de cette lettre constituait une faute professionnelle, pour laquelle M. Poncet devait être déféré au Conseil supérieur de la magistrature.

Un jury d'honneur dans la presse

Notre confrère, le *Peuple Français*, fait à la presse la communication suivante que nous nous empressons de publier :

L'abbé Garnier, directeur du *Peuple Français* ayant été accusé d'avoir une entente avec l'*Aurore* pour la rédaction de son journal, avait donné un démenti à l'*Autorité* et à l'*Action Française*, qui avaient porté cette accusation. Voyant qu'ils la maintiennent, l'abbé Garnier vient de leur demander de nommer un jury d'honneur pour examiner la question et la trancher.

Le centenaire de Saint-Cyr

Nous recevons communication de la note suivante :

La célébration du centenaire de Saint-Cyr aura lieu le 2 juillet prochain, à 2 heures de l'après-midi.

Elle comprendra, après la revue de l'Ecole, la pose, dans la cour Wagram, d'une plaque de bronze commémorant le souvenir des 2 315 officiers sortis de l'Ecole de Saint-Cyr depuis le 3 juillet 1808 ; le dépôt d'une palme artistique sur le monument des Saint-Cyriens au cimetière, et une fête offerte par les élèves dans les salles de jeux et le petit bois.

Les officiers en uniforme (tenue du jour) seront reçus individuellement, sans carte.

Les anciens élèves de Saint-Cyr pourront se procurer des cartes pour eux et leur famille en s'adressant :

Ceux appartenant à l'armée active, au général commandant l'Ecole ; — ceux n'appartenant plus à l'armée active, au secrétaire du Comité, capitaine de Courcy, 71, rue de l'Université, Paris.

Toutes les demandes devront porter l'indication de la promotion.

Les souscriptions destinées à couvrir les frais importants de la fête continuent à être reçues par le trésorier du Comité, le commandant Klecker, 13 rue de Laborde, Paris, VIIIe.

On voit par cette note qu'aucune cérémonie n'aura lieu dans la chapelle de Saint-Cyr. Un service funèbre sera célébré le matin à la Madeleine par l'initiative privée de quelques-uns.

Le marquis de Cardolle, ancien capitaine de l'armée active, chef de bataillon de l'armée territoriale, service d'état-major, démissionnaire, proteste par une lettre aux organisateurs où il dit :

J'estime que, dans une carrière comme celle des armes, où l'on est, tous les jours, appelé à exposer sa vie pour son pays, la célébration officielle d'un service funèbre pour ceux qui ne sont plus, et que le pays n'a pas le droit d'oublier dans ses prières, s'impose plus qu'en toute autre circonstance, dans l'organisation d'une fête comme celle dont il s'agit. La cérémonie religieuse et la fête militaire auraient dû marcher de pair sur le programme général, et c'est dans la chapelle de Saint-Cyr que le service funèbre aurait dû être célébré.

Je regrette que l'on ait fait entre l'idée religieuse et l'idée patriotique une scission qui paraît faite à dessein et que rien ne motive.

Ne voulant pas, pour mon compte, m'associer à une manifestation à laquelle le programme donne un caractère athée, j'aurai le regret de ne pas souscrire pour la partie officielle de la fête ; mais, désirant m'associer à l'idée du centenaire de notre glorieuse Ecole j'enverrai ma modeste souscription aux organisateurs du service funèbre qui doit être célébré à la Madeleine.

Tarte à la crème

— Mon cher député ou mon cher sénateur, les entretiens que nous avons eus ensemble me font admettre que, divisés sur certaines questions, nous sommes bien d'accord sur les quatre points suivants : le droit des citoyens à la liberté est un droit précieux ; le droit des citoyens à la propriété est un droit nécessaire ; le droit des citoyens à la justice égale pour tous est un droit intangible ; le programme socialiste constitue le plus grave péril pour la liberté, pour la propriété et pour la justice. Sommes-nous d'accord ?

— Absolument.

— Alors permettez-moi de vous demander quelques explications sur vos votes :

Vous avez voté bien des lois restrictives de la liberté. Pourquoi ?

— M. Clemenceau posait la question de confiance et je voulais garder M. Clemenceau.

— Vous avez aussi voté des lois déformatrices de la justice ?

— Que voulez-vous ? M. Clemenceau...

— Je sais... posait la question de confiance...

— Justement, et je voulais garder M. Clemenceau.

— Vous êtes en train de voter à la Chambre une loi d'inquisition fiscale, puisée par M. Caillaux dans le programme socialiste.

— Je veux garder M. Clemenceau.

— Vous avez déjà voté l'impôt sur la rente auquel vous m'aviez dit être opposé...

— Ah ! si M. Clemenceau n'avait pas posé la question de confiance !...

— Mais il l'a posée...

— Et j'ai voté. Je voulais garder...

— ...M. Clemenceau. Au Sénat, vous allez voter le rachat de l'Ouest. N'est-ce pas vous qui m'avez dit tout récemment que le rachat était une mesure collectiviste et une opération désastreuse ?

— C'est bien moi ; mais M. Clemenceau pose la question de confiance...

— Et vous voulez le garder ! M. Caillaux ne vous a-t-il pas prévenu que le rachat de l'Ouest était la pose de la première pierre du rachat de tous les réseaux de France ? Cela ne vous a-t-il pas effrayé ?

— Certainement si. Mais Clemenceau...

— Encore ?

— Toujours.

— Pourquoi donc la préoccupation de garder M. Clemenceau l'emporte-t-elle sur votre souci de liberté, de propriété, de justice, et sur votre répulsion pour le programme socialiste ?

— Parce que M. Clemenceau, ministre, vaut encore mieux que les ministrables qui lui succéderaient, et que c'est lui qui offre le plus de garanties à ce qui nous reste de liberté, de propriété et de justice. Sans cela les socialistes ne lui feraient pas une guerre au couteau...

— Prenez garde. Au train dont il marche, il proposera bientôt une loi qui vous mettra le cou sous la guillotine. La voterez-vous, s'il pose la question de confiance ?

— Il faudra bien pour le garder.

— ! ! !

— Oui, à tout prix, je veux le garder. C'est encore lui qui donne le plus de sécurité à la vie des citoyens !

J. B.

LES ÉLECTIONS AU LANDTAG

Sont élus :

152 conservateurs, 59 conservateurs libres, 64 nationaux-libéraux, 23 libéraux de parti démocratique, 8 libéraux de l'Union démocratique, 105 membres du centre, 15 Polonais, 6 socialistes démocratiques, 2 Danois, 3 indépendants. En tout : 442 députés.

Par rapport à la force des partis dans la dernière session, les conservateurs ont gagné 8 sièges, les libéraux du parti démocratique 4, le centre 2, les socialistes-démocrates 6 (tous nouveaux).

Les conservateurs libres ont perdu 5 sièges, les nationaux-libéraux 12, l'Union démocratique 1, les indépendants 2.

Rien n'est changé pour les Danois.

Les maladies contagieuses et la déclaration obligatoire

L'Académie de médecine a discuté, hier, l'importante question de la déclaration obligatoire des maladies épidémiques et contagieuses.

Les avantages et les lacunes de la loi de 1902 pour la protection de la santé publique ont été tout d'abord signalés par M. Fernand Widal. Les moyens de désinfection sont insuffisants, nuls même dans certaines localités ; la déclaration « obligatoire » ne se fait que très irrégulièrement.

« Si l'on veut que la loi exerce réellement toute son action, conclut M. Widal, c'est la famille, le chef d'établissement, le logeur, qui devront être obligés de faire la déclaration des maladies transmissibles, après que le médecin leur en aura donné le diagnostic. La désinfection devra être assurée par des professionnels toujours prêts à agir au premier appel ; une inspection sanitaire obligatoire sera organisée dans chaque département et